



Achat d'un bar brasserie

Par **Alex1912**, le **07/06/2021** à **13:47**

Bonjour,

Je dois reprendre au mois de juillet prochain un bar tabac brasserie et j'ai appris par le vendeur que la cuisine n'était pas équipée d'extraction, il est possible uniquement de proposer des plats froids

Est-ce que le bailleur est tenu d'installer un extracteur dans cette cuisine avant la signature définitive.

Merci de m'apporter une réponse

Cordialement

Par **youris**, le **07/06/2021** à **15:16**

bonjour,

il n'y a pas besoin d'extraction, si vous réchauffez les plats dans un four micro-ondes.

comment faisait votre prédécesseur ?

salutations